

été modifié de manière à n'en faire plus qu'une paraphrase de l'article 17.

Ce sont, d'un autre côté, les propositions autrichiennes qui ont prévalu pour la formation de l'assemblée des délégués; elles ont été adoptées à l'unanimité. La chambre des délégués se composera, ainsi que son nom l'indique suffisamment, de députés nommés par les chambres législatives des divers Etats; elle sera une représentation populaire, non de la nation allemande, mais des puissances confédérées. En adoptant ces mesures, le Congrès a prouvé qu'il entend rester dans les conditions du droit public allemand consacrées par les traités de 1815; qu'il est décidé à respecter toutes les nationalités qu'enferme le territoire germanique; en un mot, qu'il cherche à améliorer les institutions fédérales dans la forme sans rien innover au fond.

Au reste, ce ne sera guères que dans quelques jours que l'on connaîtra en entier le résultat de ces conférences.

La question mexicaine qui avait été reléguée au second plan de la préoccupation publique, s'est trouvée tout-à-coup ramenée au premier par la nouvelle que le cabinet de Washington aurait adressé au gouvernement Français une protestation contre le rétablissement du régime monarchique au Mexique, et qu'il aurait en même temps conclu avec la Russie un traité d'alliance offensive et défensive. Mais cette nouvelle a été démentie par la plupart des journaux, notamment par la *France*. Il n'en est pas moins vrai, cependant, que l'Archiduc Ferdinand-Maximilien a accepté, du consentement de son frère l'Empereur d'Autriche, la couronne du nouvel empire mexicain. Le *Mémorial Diplomatique*, — journal écrit par un comité d'écrivains français haut placés et bien renseignés, — qui annonce ce fait, ajoute que c'est du mois d'octobre 1861 que datent les premières ouvertures faites à la cour de Vienne au sujet de la candidature de l'Archiduc Maximilien au trône du Mexique; l'empereur François-Joseph répondit alors que, tout en appréciant à sa juste valeur la préférence accordée à sa dynastie, il laissait son frère seul et unique arbitre de se décider lorsque serait venu le moment de prendre une résolution définitive.

A côté de la question allemande et du Congrès de Francfort, le Congrès Catholique de Malines appelle l'attention publique. On s'y occupe de la liberté sous ses diverses formes: liberté religieuse, liberté politique, liberté de la charité, de l'enseignement et de la presse. De forts bons discours y ont été prononcés, mais les honneurs de ces conférences ont été pour M. de Montalembert qui en a prononcé deux très-remarquables; l'un sur *l'Eglise libre dans*

*l'Etat libre* et l'autre sur la *liberté des cultes*. Dans son premier discours, l'illustre orateur a fait l'éloge de la constitution belge qui, suivant lui, est "la meilleure, la moins imparfaite de toutes."

Le triste rôle joué par la diplomatie dans le drame polonais ne paraît pas encore terminé. Les notes officielles des trois grandes puissances européennes ont été remises le 24 août au prince Gortschakoff; mais cette remise ne peut être considérée comme officielle, puisqu'en l'absence de l'Empereur Alexandre—qui est à se promener dans le nord de la Russie—elles ne peuvent donner lieu à aucune conversation diplomatique: il faudra donc encore attendre le bon plaisir du czar. Pendant ce temps-là la Russie poursuit son œuvre de persécution, l'insurrection s'étend et se redresse avec l'énergie du désespoir, et la diplomatie est impuissante!

Si la Pologne est le théâtre d'une lutte inégale où nous voyons la cause de la liberté aux prises avec la force brutale, les Etats-Unis, eux, ne paraissent pas disposés à faire cesser le spectacle lamentable de cette guerre fratricide que, depuis plus de deux ans, nous sommes forcés de contempler. Chaque parti remporte tour à tour quelques victoires dont l'éclat est obscurci le lendemain par des revers réciproques. Les fédéraux sont actuellement devant Charleston, que depuis plus de trois semaines ils assiègent sans pouvoir remporter un avantage signalé. Pendant ce temps, les rangs décimés des deux armées se fortifient de nouvelles recrues que la conscription leur fournit pour les jeter en pâture à ce sol entêtement des deux cabinets de Washington et de Richmond.

Dans notre petit Canada, nous n'en sommes pas encore, Dieu merci! à ces luttes barbares, et depuis un mois que nos législateurs sont réunis, il n'y a pas l'ombre d'apparence que notre Parlement soit d'ici à longtemps rougi de sang humain. En revanche, nous avons assisté, dans la dernière quinzaine du mois d'août, à la discussion de la question de vie ou de mort qui se présente invariablement, dès la première session, pour chaque nouveau Ministère. Les débats sur l'Adresse ont absorbé quinze jours pendant lesquels beaucoup de paroles, beaucoup d'argent ont été dépensés, mais peu de législation faite; un amendement, portant que le Ministère MacDonal-Dorion a été formé inconstitutionnellement, présenté par l'Hon. M. Sicotte, a été rejeté par une majorité de trois seulement. Après cela nos députés se sont mis à l'œuvre et se sont occupés de mesures législatives dont la principale est un projet de loi de milice qui a motivé, en grande partie, cette session extraordinaire. Ce projet de loi qui paraît rencontrer l'approbation de la majo-